

# PRINCIPES D'INSCRIPTION AU BILAN ET D'ÉVALUATION

Les PIBE sont présentés brièvement dans le présent chapitre. L'intégralité des PIBE, y compris les annexes, peut être consultée sur demande à la SERV.

## Introduction

Les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) définissent les principes comptables de la SERV et sont fixés par le conseil d'administration (CA). En modifiant les principes d'inscription au bilan et d'évaluation, en 2020, le CA a créé les conditions pour activer les placements incorporels.

Les PIBE s'appuient sur les normes nationales et internationales de présentation des comptes et se basent sur les règles en usage dans les assurances privées en Suisse. Le bilan de la SERV reflète le plus précisément possible sa situation financière et patrimoniale. Le principe de l'évaluation individuelle s'applique: Les surévaluations et les sous-évaluations à l'intérieur d'un poste ne se compensent pas entre elles. Nous examinons chaque poste pour déterminer s'il peut être inscrit au bilan et procédons à son évaluation. L'approche économique l'emporte sur les autres aspects.

Les postes du bilan sont en principe évalués à leur valeur nominale, à l'exception des postes suivants:

## Créances résultant de sinistres et de restructurations

Inscription au bilan: les créances résultant de l'activité d'assurance sont inscrites dans les comptes à chaque fois qu'un preneur d'assurance est indemnisé par la SERV en cas de sinistre et que sa créance envers des tiers est cédée à la SERV.

Evaluation des créances à l'égard de débiteurs publics: les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les dommages attendus et survenus. Ces taux tiennent compte:

- du risque pays à la date d'évaluation,
- des revenus du pays (classification de la Banque mondiale),
- de la classification du pays parmi les «pays pauvres très endettés».

Une marge de sécurité est en outre ajoutée aux réévaluations calculées.

Evaluation des créances à l'égard de débiteurs privés: pour ces créances, les évaluations sont effectuées au cas par cas. Selon la transaction, les termes du contrat de l'opération d'exportation et la jurisprudence, même des opérations présentant des caractéristiques identiques (même pays, même branche) peuvent donner lieu à des remboursements escomptés

différents. Dans le cadre de l'évaluation, les critères suivants sont considérés comme des facteurs déterminants susceptibles de réduire ou d'accroître les remboursements escomptés dans le cadre de créances à l'égard de débiteurs privés:

- nature de la garantie réelle,
- indice de l'état de droit de la Banque mondiale,
- nature de la garantie,
- catégorie de risque pays de l'OCDE (CRP),
- nombre de paiements en suspens,
- probabilité d'une restructuration,
- évolution de la monnaie locale,
- notation du débiteur avant le sinistre,
- transférabilité et convertibilité des paiements,
- ordre public sur place.

Les taux de réévaluation des créances envers des débiteurs privés sont déterminés sur la base de ces critères d'évaluation au moyen d'un schéma de décision.

### **Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement**

Inscription au bilan: les avoids provenant d'accords de rééchelonnement constituent un regroupement, c'est-à-dire qu'ils comprennent plusieurs créances de la SERV sur des pays débiteurs donnés. Ces avoirs apparaissent après qu'un pays débiteur a conclu un accord de rééchelonnement pour ses créances en suspens dans le cadre du Club de Paris. Les créances résultant d'accords de rééchelonnement sont libellées en CHF.

Evaluation et réévaluations: les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les dommages attendus et survenus.

### **Primes d'assurance non acquises**

Inscription au bilan: les primes non acquises sont des comptes de régularisation du passif; ce sont des primes qui ont certes été encaissées au cours de l'exercice considéré et des exercices antérieurs, mais qui ne seront acquises que pendant la période de couverture.

Evaluation: lors de la comptabilisation des primes encaissées, 20 pour cent des primes sont immédiatement comptabilisés comme part administrative pour l'exercice en cours. Les 80 pour cent restants sont comptabilisés comme produits et ventilés sur la durée contractuelle des différentes opérations selon le montant de l'engagement et en tenant compte de la répartition du risque. En cas de sinistre, la partie non encore sollicitée de la prime est immédiatement réalisée. Il y a donc dissolution de la prime non acquise.

### **Provisions IBNR pour sinistres à court terme**

Inscription au bilan: les provisions IBNR (IBNR = incurred but not reported) sont des provisions pour des sinistres survenus mais pas encore déclarés.

Evaluation: Un modèle basé sur les primes est utilisé pour calculer les provisions IBNR forfaitaires. Les provisions IBNR sont utilisées ici comme part des primes non acquises dissoutes. Des provisions IBNR sont constituées au cas par cas. C'est ce qui se passe lorsqu'aucun dommage n'a encore été déclaré mais qu'il y a un retard de paiement dépassant le délai de carence. L'évaluation se fait selon le même principe que pour les sinistres déclarés, mais avec un schéma simplifié.

### **Provisions pour sinistres déclarés**

Inscription au bilan: dès la réception du formulaire de déclaration de sinistre, la SERV constitue une provision équivalente au montant du sinistre probable.

Evaluation pour les débiteurs publics: les provisions sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les dommages attendus et survenus. Vu qu'il est quasiment impossible d'évaluer avec précision la probabilité de survenance des cas de sinistre, on applique une probabilité de 50 pour cent. Comme dans le cas des créances résultant de sinistres et de restructurations, une marge de sécurité est également ajoutée ici.

Evaluation pour les débiteurs privés: la procédure est la même que pour l'évaluation des créances envers des débiteurs privés.

### **Capital**

Inscription au bilan: du point de vue de la comptabilité de la SERV, le capital est la valeur résiduelle après inscription au bilan et évaluation des autres postes. Il se subdivise en:

- Capital porteur de risque (CPR): le CPR est réservé pour des sinistres d'assurance que devra éventuellement payer la SERV. Selon l'Ordonnance sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (OASRE), les provisions pour sinistres non encore survenus doivent figurer dans le capital propre.
- Capital de base (CB): marge de sécurité supplémentaire qui est calculée sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que les postes du bilan «créances résultant de sinistres et de restructurations», les «avoirs résultant d'accords de rééchelonnement» se détériorent d'un niveau sur l'échelle de rating interne.
- Réserve de compensation (RComp): poste du bilan qui, ajouté au CPR, au CB et au résultat d'entreprise (RE), constitue le capital de la SERV.
- Résultat d'entreprise (RE).

Evaluation: le CPR est calculé à l'aide d'un modèle mathématique, compte tenu de tous les éléments d'actifs exposés au risque de non-paiement, comme étant le quantile 99,9 pour cent de la répartition de la perte annuelle. La valeur en risque est donc calculée avec une valeur de confiance de 99,9 pour cent. Le CB est calculé sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que d'autres postes déterminants du bilan se détériorent d'un niveau sur l'échelle de rating interne. Les calculs s'effectuent à l'aide du même modèle mathématique que celui utilisé pour le calcul du CPR. La RComp est déterminée par calcul et n'est soumise à aucune évaluation.

### **Autofinancement**

Calcul: la perte annuelle moyenne attendue correspond à la valeur moyenne théorique, compte tenu de la probabilité des pertes possibles pour un exercice. Ce calcul repose sur des notations, des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés. Les autres postes de la preuve d'autofinancement sont extraits du compte de résultat.

# COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Dans ce chapitre, divers postes du compte de résultat, du bilan et du compte par rubrique sont expliqués plus en détail. D'une part, les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat net. C'est particulièrement important s'agissant des créances résultant de sinistres, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour sinistres, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE). D'autre part, les clés de répartition utilisées dans les comptes par rubrique pour les postes qui ne sont pas directement attribués à l'une des trois rubriques sont expliquées de manière transparente. Dans le bilan par rubrique, il a été décidé de renoncer à la ventilation sur les trois rubriques des liquidités, des placements, des engagements courants et des engagements à court terme et du capital. Une ventilation de ces postes ne serait pas pertinente. Les commentaires sont numérotés selon les chiffres des comptes annuels.

## A propos du compte de résultat

[1] A propos des «recettes de primes»: le poste «recettes de primes» d'un montant de CHF 71,6 mio. se compose des recettes de primes d'assurance d'un montant de CHF 62,7 mio., des recettes de primes de réassurances d'un montant de CHF 11,7 mio. et des recettes de primes versées à des réassurances de CHF -2,8 mio.

[2] A propos des «charges des sinistres»: les charges des sinistres de CHF 167,9 mio. se composent de la dissolution de provisions pour des cas IBNR (IBNR = incurred but not reported) d'un montant de CHF -4,6 mio., de la constitution de provisions pour sinistres déclarés à hauteur de CHF 112,0 mio. et de la modification de la réévaluation des créances résultant de sinistres de CHF 47,5 mio. (cf. p. 62). En 2020, des dommages d'un montant de CHF 11,8 mio. ont été définitivement sortis des comptes. Les dommages sortis des comptes concernaient des risques en Espagne, en France, en Italie, à Oman, au Paraguay, en Suisse et en Turquie. Le montant de CHF 1,2 mio. sous les charges des sinistres restantes comprend des coûts pour des mesures de recouvrement.

[3] A propos du «Résultat de rééchelonnement»: le résultat de rééchelonnement de CHF 11,9 mio. constitue le montant du solde. Il se compose de la dissolution de réévaluations résultant d'avoirs de rééchelonnement pour CHF 12,0 mio. et de sorties de compte d'avoirs envers des pays débiteurs de CHF -0,1 mio. (cf. p. 64).

[4] A propos des «autres produits»: les CHF 3,3 mio. dans les autres produits proviennent de l'activation des coûts (personnel et autres charges d'exploitation) du projet de transformation TRS.

### **A propos du bilan**

[5] A propos des «placements financiers à court terme»: l'ensemble des actifs financiers sont déposés sur un compte de placement auprès de la Confédération.

[6] A propos des «placements incorporels»: les CHF 3,3 mio. dans les «placements incorporels» proviennent de l'activation des coûts (personnel et autres charges d'exploitation) du projet de transformation TRS.

[7] A propos des «créances résultant de dommages et de restructurations»: les créances résultant de dommages (cf. p. 62) et les créances résultant de restructurations avec des débiteurs publics (cf. p. 63) de la SERV sont évaluées conformément aux PIBE (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 55). Elles sont ensuite inscrites au bilan en tant que créances nettes. Durant l'exercice considéré, les créances résultant de dommages ont augmenté de CHF 8,4 mio. Les dommages qui ont fait l'objet de versements concernaient l'Argentine, le Bangladesh, le Brésil, Cuba, l'Egypte, les Emirats arabes unis, l'Equateur, la France, l'Inde, l'Italie, le Mexique, le Nigéria, le Pakistan, le Pérou, la République dominicaine, la Russie, la Slovaquie, la Suisse, la Turquie et la Zambie.

[8] A propos des «avoirs résultant d'accords de rééchelonnement»: les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (cf. p. 64) sont inscrits au bilan en tant qu'avoirs nets. Les mouvements les plus importants ont eu lieu en Indonésie (baisse de CHF 11,4 mio.) et en Serbie (baisse de CHF 3,8 mio.).

[9] A propos des «provisions pour sinistres»: la SERV a inscrit au bilan des provisions IBNR pour des dommages à hauteur de CHF 73,5 mio. et des provisions pour dommages déclarés à hauteur de CHF 160,1 mio. (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 55). Les provisions pour dommages s'élevaient au total à CHF 233,6 mio.

[10] A propos des «autres engagements à long terme»: il s'agit d'un dépôt en espèces d'un exportateur qui a été effectué en lien avec des garanties de «Bonds» en cours en raison d'un changement de la situation de risque. Ce dépôt en espèces baisse de la même manière que le risque de la SERV s'amenuise grâce à la réduction de la garantie de «Bonds».

### **A propos du tableau des flux de trésorerie**

[11] A propos des «paiements des primes»: des paiements de primes pour un montant total de CHF 76,0 mio. ont été effectués. Cela correspond aux paiements de primes moyens des exercices précédents (CHF 75,3 mio.). La plus grande partie des paiements des primes provient de facturations au cours de l'exercice 2020.

### **A propos du compte de résultat par rubrique**

[12] A propos des «recettes de primes»: les recettes de primes sont directement attribuées aux rubriques. Les recettes de primes sont calculées par rubrique, comme représenté dans le tableau de la page 65.

[13] A propos des «intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement» – clé de répartition: les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement sont répartis proportionnellement au service de la dette (remboursements du capital et des intérêts convenus) sur les différentes rubriques pour chaque pays.

[14] A propos des «charges des sinistres»: les charges des sinistres sont directement attribuées aux rubriques. Les charges des sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau à la page 65.

[15] A propos du «résultat de rééchelonnement»: le résultat de rééchelonnement est directement attribué aux rubriques. Le résultat de rééchelonnement par rubrique est présenté dans le tableau à la page 65.

[16] A propos des «charges de personnel» – clé de répartition: les charges de personnel sont réparties sur les différentes rubriques en fonction du nombre de nouveaux contrats par catégorie de débiteurs, sans tenir compte des contrats conclus en cours d'année, plus la couverture des risques secondaires et le nombre modifié de nouveaux contrats pour les assurances globales selon les charges effectives.

[17] A propos des «autres charges d'exploitation» – clé de répartition: la répartition des autres charges d'exploitation sur les différentes rubriques se fait de manière analogue à la répartition des charges de personnel.

[18] A propos du «résultat financier» – clé de répartition: la répartition du résultat financier sur les différentes rubriques se fait en proportion des recettes de primes d'assurance et administratives générées pendant l'exercice considéré par rubrique (cf. commentaire 12, p. 61).

### **A propos du bilan par rubrique**

[19] A propos des «provisions pour sinistres»: les provisions pour sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau «bilan par rubrique» à la page 65.

## Réévaluation des créances résultant de sinistres et de restructurations

en CHF mio.

	31.12.2020			31.12.2019			Variation (7)=(3)-(6)
	Créances SERV	Réévaluation	Créances nettes	Créances SERV	Réévaluation	Créances nettes	
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(4)+(5)	
<b>Réévaluation des créances résultant de sinistres</b>							
Arabie saoudite	128,4	- 64,2	64,2	128,4	- 64,2	64,2	-
Suisse	82,0	- 54,6	27,4	83,7	- 54,0	29,7	- 2,3
Grèce	44,6	- 40,1	4,5	50,7	- 40,2	10,5	- 6,0
Cuba	43,0	- 29,4	13,6	17,6	- 12,1	5,5	8,2
Inde	42,6	- 21,9	20,7	22,9	- 23,8	- 0,9	21,6
Zimbabwe	37,4	- 23,4	14,0	37,4	- 23,4	14,0	-
Brésil	20,5	- 12,3	8,2	19,7	- 9,7	10,0	- 1,8
Russie	15,4	- 13,9	1,5	15,5	- 9,6	5,9	- 4,4
Indonésie	11,9	- 5,9	6,0	12,4	- 6,2	6,2	- 0,2
Géorgie	11,7	- 11,7	-	11,7	- 11,7	-	-
Autres pays	63,8	- 46,5	17,3	51,1	- 27,3	23,8	- 6,5
	<b>501,3</b>	<b>- 323,9</b>	<b>177,4</b>	<b>451,2</b>	<b>- 282,3</b>	<b>168,9</b>	<b>8,5</b>
<b>Réévaluation des créances résultant de restructurations</b>							
Corée du Nord	188,9	- 170,0	18,9	188,9	- 170,0	18,9	-
	<b>188,9</b>	<b>- 170,0</b>	<b>18,9</b>	<b>188,9</b>	<b>- 170,0</b>	<b>18,9</b>	<b>-</b>
<b>Total des créances résultant de sinistres et restructurations</b>			<b>196,3</b>			<b>187,8</b>	<b>8,5</b>



**Réévaluation des créances résultant de sinistres et de restructurations**

en CHF mio.

	31.12.2020					31.12.2019					Variation
	Créances totales	Part de tiers*	SERV			Créances totales	Part de tiers*	SERV			
			Part	Réévaluation	Créances nettes			Part	Réévaluation	Créances nettes	
(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)	(8)=(6)-(7)	(9)	(10)=(8)+(9)	(11)=(5)-(10)	
Corée du Nord	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	-
<b>Total</b>	<b>216,3</b>	<b>27,4</b>	<b>188,9</b>	<b>- 170,0</b>	<b>18,9</b>	<b>216,3</b>	<b>27,4</b>	<b>188,9</b>	<b>- 170,0</b>	<b>18,9</b>	<b>-</b>

\* Preneurs d'assurance ou cessionnaires

**Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (avec réévaluation)**

en CHF mio.

	31.12.2020						31.12.2019						Variation	
	Avoir total	Part de la Confédération	Part de tiers	SERV			Avoir total	Part de la Confédération	Part de tiers	SERV				Avoir net
				Part	Réévaluation	Avoir net				Part	Réévaluation	Avoir net		
				(4)= (1)-(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)				(10)= (7)-(8)-(9)	(11)	(12)= (10)+(11)		
(1)	(2)	(3)	(4)= (1)-(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)	(10)= (7)-(8)-(9)	(11)	(12)= (10)+(11)	(13)=(6)-(12)		
Soudan	144,9	91,7	-	53,2	-47,9	5,3	144,9	91,7	-	53,2	-47,9	5,3	-	
Cuba	115,8	-	30,1	85,7	-64,4	21,3	115,8	-	30,1	85,7	-64,4	21,3	-	
Argentine	102,7	-	19,9	82,8	-24,8	58,0	102,7	-	19,9	82,8	-24,8	58,0	-	
Pakistan	71,5	3,2	3,7	64,6	-63,9	0,7	70,7	3,1	3,7	63,9	-63,9	-	0,7	
Serbie	55,7	-	14,8	40,9	-4,5	36,4	67,4	-	17,9	49,5	-9,3	40,2	-3,8	
Irak	32,7	-	11,1	21,6	-21,5	0,1	37,3	-	12,6	24,7	-24,7	-	0,1	
Bosnie et Herzégovine	22,1	-	5,5	16,6	-11,2	5,4	23,1	-	5,7	17,4	-11,2	6,2	-0,8	
Indonésie	10,4	1,4	0,9	8,1	-8,1	-	27,6	2,0	2,4	23,2	-11,8	11,4	-11,4	
Egypte	1,9	-	0,3	1,6	-1,2	0,4	5,5	-	1,1	4,4	-1,2	3,2	-2,8	
Honduras	1,8	-	0,1	1,7	-1,3	0,4	1,9	-	0,2	1,7	-1,3	0,4	-	
Cameroun	1,5	-	0,2	1,3	-1,3	0,0	1,6	-	0,2	1,4	-1,4	-	-	
Monténégro	1,0	-	0,2	0,8	-0,4	0,4	1,2	-	0,3	0,9	-0,4	0,5	-0,1	
Bangladesh	0,7	0,1	-	0,6	-0,6	0,0	1,0	0,1	-	0,9	-0,9	-	-	
<b>Total des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement</b>	<b>562,7</b>	<b>96,4</b>	<b>86,8</b>	<b>379,5</b>	<b>-251,1</b>	<b>128,4</b>	<b>600,7</b>	<b>96,9</b>	<b>94,1</b>	<b>409,7</b>	<b>-263,2</b>	<b>146,5</b>	<b>-18,1</b>	

**Recettes de primes par rubrique**

01.01.2020–31.12.2020, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Recettes de primes d'assurance	10 610	510	51 596	62 716
Recettes de primes administratives (p. ex. primes d'examen)	2	10	26	38
Primes de réassurances	11 537	–	121	11 658
Primes versées à des réassurances	–	–	– 2 833	– 2 833
<b>Total des recettes de primes</b>	<b>22 149</b>	<b>520</b>	<b>48 910</b>	<b>71 579</b>

**Charges des sinistres par rubrique**

01.01.2020–31.12.2020, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Provisions pour sinistres IBNR	2 544	– 1 139	3 188	4 593
Provisions pour sinistres déclarés	– 78 554	–	– 33 394	– 111 948
Variation de réévaluations	– 5 340	–	– 42 210	– 47 550
Sortie des comptes définitive des sinistres	–	–	– 11 840	– 11 840
Autres charges des sinistres	–	–	– 1 160	– 1 160
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>– 81 350</b>	<b>– 1 139</b>	<b>– 85 416</b>	<b>– 167 905</b>

**Résultat de rééchelonnement par rubrique**

01.01.2020–31.12.2020, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Reports sur un autre ou nouvel accord (principal ou intérêts)	–	–	–	–
Variation de réévaluations	4 651	6 867	509	12 027
Sortie de compte d'avoirs à l'encontre de pays débiteurs	– 92	–	–	– 92
<b>Total résultat de rééchelonnement</b>	<b>4 559</b>	<b>6 867</b>	<b>509</b>	<b>11 935</b>

**Provisions pour sinistres par rubrique**

31.12.2020, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
IBNR	6 032	1 247	66 215	73 494
Sinistres déclarés	71 989	–	88 137	160 126
<b>Provisions pour sinistres</b>	<b>78 021</b>	<b>1 247</b>	<b>154 352</b>	<b>233 620</b>

# ÉTAT DU CAPITAL

Au 31 décembre 2020, la SERV dispose d'un capital de CHF 2,744 mia. Ce dernier a donc baissé de CHF 81,5 mio. par rapport à l'exercice précédent.

La somme du capital porteur de risque (CPR) et du capital de base (CB) s'élevait à CHF 1,519 mia. fin 2020, soit une baisse de CHF 128,4 mio. par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution se situe dans le cadre des variations habituelles qui résultent des modifications de l'exposition, des catégories de risque pays de l'OCDE, des probabilités de défaut et des influences de monnaies étrangères. La réserve de compensation (RComp) résulte du solde du bilan et s'élevait à CHF 1,307 mia. fin 2020. Elle a augmenté de CHF 183,8 mio. par rapport à l'exercice précédent (après report du résultat d'entreprise [RE] de l'exercice 2019 d'un montant de CHF 55,4 mio.). La RComp donne à la SERV une marge de manœuvre pour des couvertures supplémentaires et lui permet de compenser les fortes fluctuations auxquelles elle est exposée lorsque des pays doivent subir une dégradation de leur note (besoin accru de CPR, de CB ou de réévaluations des avoirs de rééchelonnement) suite à des crises politiques ou économiques, ou si d'importants dommages surviennent. La SERV est ainsi en mesure de soutenir efficacement les exportateurs suisses, y compris dans des périodes difficiles.

## Etat du capital

31.12.2020, en KCHF

	31.12.2019	Attribution résultat exercice précédent	Résultat de l'année 2020	Mouvements	31.12.2020
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)
Capital porteur de risque (CPR)	1 149 988			- 150 965	999 023
Capital de base (CB)	497 217			22 565	519 782
Réserve de compensation (RComp)	1 123 127	55 413		128 400	1 306 940
Résultat d'entreprise (RE)	55 413	- 55 413	- 81 528		- 81 528
<b>Capital</b>	<b>2 825 745</b>	<b>-</b>	<b>- 81 528</b>	<b>-</b>	<b>2 744 217</b>

# DIVERS

## Forme juridique et siège

La SERV est une institution de droit public de la Confédération ayant sa propre personnalité juridique. Ses tâches et ses prestations ainsi que les traits fondamentaux de son organisation sont définis dans la Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation du 16 décembre 2005 (LASRE), RS 946.10 (état au 1<sup>er</sup> janvier 2016). La SERV est autonome dans son organisation et sa gestion et tient sa propre comptabilité (art. 3 LASRE).

Le siège de la SERV est situé à Genferstrasse 6 à Zurich. La SERV a une succursale à Lausanne, avenue d'Ouchy 47. Un collaborateur y prend en charge les clients de Suisse romande.

## Evénements essentiels postérieurs au jour de référence du bilan

Aucun événement n'est survenu entre le 31 décembre 2020 et le 16 février 2021 qui aurait pour conséquence une adaptation des valeurs comptables des actifs et des passifs ou qu'il faudrait communiquer ici.

## Organe de révision

L'organe de révision a reçu en 2020 un honoraire (hors taxe sur la valeur ajoutée) de KCHF 66,6 (exercice précédent: KCHF 77,8) pour l'audit des comptes annuels 2020. Il n'a perçu aucune autre rémunération supplémentaire.

## Rapport à la Confédération

La SERV est soumise à la surveillance du Conseil fédéral et à la haute surveillance du Parlement (cf. art. 32 LASRE). Le Conseil fédéral définit les objectifs stratégiques de la SERV pour quatre ans et les contrôle périodiquement. La SERV tient régulièrement un rapport destiné au Conseil fédéral concernant la réalisation des objectifs et l'évolution de ses affaires. De plus, elle présente une fois par an l'évolution de ses affaires aux sous-commissions des commissions des finances et tous les quatre ans aux sous-commissions des commissions de gestion du Conseil des Etats et du Conseil national.

La version électronique du présent rapport de gestion est disponible à l'adresse [report.serv-ch.com](http://report.serv-ch.com).



**KPMG AG**  
Räffelstrasse 28  
Case postale  
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31  
kpmg.ch

## Rapport de l'organe de révision au Conseil fédéral

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés aux pages 49 à 67 de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation, comprenant le compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie, preuve d'autofinancement, comptes par rubrique, bilan par rubrique et annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

#### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels et de la preuve d'autofinancement, conformément aux dispositions légales et aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentées dans l'annexe, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels et la preuve d'autofinancement. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels et la preuve d'autofinancement. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels et la preuve d'autofinancement, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels et la preuve d'autofinancement dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

**Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Zurich**

Rapport de l'organe de révision  
sur les comptes annuels  
au Conseil fédéral

**Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels et la preuve d'autofinancement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentés dans l'annexe.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

KPMG AG

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Oliver Windhör', written in a cursive style.

Oliver Windhör  
Expert-réviser agréé  
Réviser responsable

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Elina Monsch', written in a cursive style.

Elina Monsch  
Expert-réviser agréée

Zurich, 11 mars 2021